

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR12.28PR
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Frs 240'000.--
pour entreprendre la replantation de l'alignement historique
de tilleuls le long de la route de Lausanne**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le lundi 10 septembre 2012 à 19h15, à l'Hôtel de Ville, en salle de conférence I.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Hélène GRAND, Claude-Anne JAQUIER, Marceline MILLIoud, Emilienne WAGNIERE (en lieu et place de Nicola SCHIRINZI), François GILLET, Christian GIROUD, Bart WIND et de la soussignée, désignée rapportrice, Aline GYGAX. La délégation municipale était composée de Mme Marianne SAVARY, Municipale, assistée de Messieurs Gilbert BOSSY, chef-jardinier et de Fabrice AUBERT, urbaniste. Nous les remercions pour leurs nombreuses explications ainsi que pour les réponses fournies aux questions de la commission.

Préambule

Le crédit qui nous est demandé porte sur la replantation de l'alignement historique d'arbres le long de la route de Lausanne. L'objectif est double :

- Recréer un alignement d'arbres complet, afin de conserver la substance de la voie de communication historique, et par cela même, cette dernière.
- Former une unité paysagère qui aura à terme un grand effet esthétique sur l'entrée sud de la Ville, par cette mesure simple à mettre en œuvre.

En préambule, des commissaires ont été surpris par le fait que cet alignement d'arbres ne porte que sur un côté de la route.

Travaux

Le canton, qui s'occupait auparavant de cet alignement, l'a légué en partie à la Ville, il y a quatre ans. Cette dernière a récupéré la totalité de cet alignement lorsqu'elle a fusionné avec Gressy.

Les arbres actuels sont hétérogènes et leur état sanitaire est alarmant (les plus âgés ont été drastiquement élagués). De plus, plusieurs abattages ont déjà eu lieu.

Les travaux comprennent l'abattage et le dessouchage des 77 arbres existants, puis la plantation de 87 tilleuls à petites feuilles.

Le choix de l'espèce s'est porté sur le tilleul, car c'est une espèce indigène, et non pas introduite, historiquement utilisée chez nous, et possédant une belle prestance.

De nombreuses questions ont été posées concernant l'essence du tilleul retenue (*Tilia cordata*). Il a été répondu que ce tilleul devient adulte entre 25 et 30 ans, qu'il peut atteindre entre 20 mètres et 25 mètres de hauteur, et aussi qu'il peut devenir centenaire (bien que cela soit plus difficile au bord d'une route à cause de la pollution). Concernant l'entretien de ces arbres, il a été expliqué qu'il fallait au début remonter la couronne de l'arbre pour que les branches charpentières soient à une hauteur de 5 mètres, afin de garantir le gabarit pour les poids-lourds et ne pas les gêner.

C'est 3 à 4 passages de soins qui sont prévus pendant les premières années de l'arbre (jusqu'à ce qu'il ait entre 6 et 8 ans). Par la suite, seul l'entretien habituel des arbres sera nécessaire.

La provenance de ces tilleuls n'est pas encore connue, cependant, la France (Lyon) a été évoquée. Cette hypothèse n'a donc pas été affirmée ou infirmée. Il n'y a plus de pépinières en Suisse occidentale, malheureusement, qui puissent fournir autant de tilleuls. La commission a fait part de ses regrets quant à cet état de fait.

Un commissaire demande si ces travaux sont urgents et s'il ne faudrait pas refaire cet alignement bout par bout. Il a été répondu qu'il est préférable de planter tous les arbres en même temps, afin qu'ils possèdent tous une taille similaire.

Deux commissaires font part de leurs réserves quand aux priorités données dans le secteur qui nous intéresse. Ils se demandent s'il faut vraiment commencer par la création de l'élément paysager, et s'il ne serait pas plus judicieux de créer l'élément routier avant, notamment une piste de mobilité douce. La Municipale Marianne Savary a répondu que la piste de mobilité douce sera aménagée lorsqu'on refera les carrefours. Il est prévu de faire les connexions petit à petit, au fur et à mesure.

Coûts

C'est une demande de crédit d'investissement de frs 240'000.- qui nous est demandée.

Ces coûts comprennent un entretien par l'entreprise adjudicataire pendant 3 ans afin de garantir la bonne reprise des plantes.

Le projet figure au plan des investissements pour frs 100'000.- en 2011 et frs 100'000.- en 2012. Le montant prévu en 2011 n'a pas été utilisé.

Le service immobilier (section monuments historiques) a été sollicité pour une demande de subvention à la Confédération, au titre d'aide à la réhabilitation d'une voie historique suisse.

Cette sollicitation étant en cours, la commission n'a pas pu recevoir des informations complémentaires la concernant.

Planning prévisionnel

Appels d'offres	septembre/octobre 2012
Adjudication des travaux	octobre/novembre 2012
Travaux préparatoires et de plantation	hiver 2012

Les travaux de plantation sont prévus en hiver pendant le repos de la végétation, afin de garantir la reprise. Les arbres ainsi plantés, connaissent moins de mortalité que les arbres plantés au printemps.

Ce procédé demande moins d'entretien.

Conclusions

Après avoir remercié la délégation municipale, la commission s'accorde sur les points suivants :

- La commission encourage la Ville à tout mettre en œuvre afin d'obtenir des subventions fédérales, au titre d'aide à la réhabilitation d'une voie historique suisse.
- La commission demande à la Municipalité que des pistes cyclables, ou de mobilité douce, soient créées autant que faire se peut le long de ce tronçon.
- La commission s'enthousiasme et se réjouit de l'impact végétal et visuel que va apporter cet alignement de tilleuls.

La commission à l'unanimité de ses membres, vous propose, Mesdames et Monsieur les Élus, d'accepter les articles 1, 2, et 3 tels que présentés par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 16 septembre 2012

La rapportrice



Aline Gygax